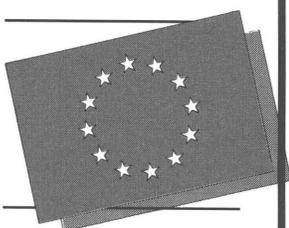


Bulletin mensuel
du Bureau de Presse
et d'Information
pour la Belgique

Commission des
Communautés
européennes



LA COMMISSION 'NOUVELLE' EST ARRIVÉE !

font leur entrée dans le collège, avec deux commissaires. Six vice-présidents de la Commission ont été nommés le 23 janvier. Il s'agit de MM. Frans Andriessen, Martin Bangemann, Leon Brittan, Henning Christophersen, Manuel Marin et Filippo Pandolfi. Tandis que le Président de la Commission est nommé par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CE pour un mandat de deux ans (renouvelable), les commissaires – au nombre de 2 pour les 5 „grands” pays de la CE et 1 seul pour les autres – sont désignés pour quatre ans par chaque gouvernement. Cette procédure est pourtant en contradiction avec le Traité de Rome qui fixe que les membres de la

législatif” a souligné Carlo Trojan, secrétaire général-adjoint de la Commission, lors d'un séminaire organisé par l'Institut d'études européennes, le 10 décembre 1988 à Bruxelles. „Mais la querelle avec le Conseil sur les pouvoirs d'exécution de la Commission entraîne des retards dans la mise en œuvre du programme de 1992”.

Dans ce domaine, la Commission n'est pas encore au bout de ses peines. L'heure est venue de s'attaquer aux dossiers les plus sensibles, tels que l'harmonisation de la fiscalité indirecte, l'union monétaire (un rapport est attendu pour le Sommet de Madrid en juin 89) et la dimension sociale du



Sommaire

- 2 La Commission 1989
- 4 Culture et économie
- 6 Objectif 1992
- 10 Citoyens
- 11 La TV à haute définition

La nouvelle Commission européenne a pris ses fonctions le 6 janvier 1989 sous la présidence de Jacques Delors.

Cette Commission Delors II a vu le renouvellement de 9 de ses 17 membres mais tous ont changé d'attributions (voir pages 2 et 3). Pour la première fois, les femmes

Commission doivent offrir „toutes garanties d'indépendance” et être nommés „d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres”. L'exécutif européen n'en a pas moins renforcé considérablement son influence. „Avec le „Plan Delors” et le „Livre blanc” sur le grand marché, la Commission Delors est la première à s'être dotée d'une véritable stratégie et d'un programme

grand marché. Cette dernière tient particulièrement à cœur aux Présidences espagnole et française qui se succéderont en 1989 au Conseil des ministres. De son côté, le Parlement européen met sa pendule à l'heure des élections de juin prochain. 1989 sera donc une année chargée : bonne année !





DELORS, Jacques (F)

Président de la Commission, responsable du Secrétariat général, du Service juridique, des Affaires monétaires, du Service du porte-parole, du Service commun interprétation-conférences, du Bureau de sécurité et de la Cellule de prospective.

Né en 1925 à Paris. Président de la Commission des CE (1985-89). Ancien ministre de l'Economie, des Finances et du Budget (1981-84). Ancien maire de Clichy. Membre du Comité directeur du Parti socialiste. Ancien député au Parlement européen (1979-81). Professeur à l'Université de Paris IX (1973-79). Conseiller du premier ministre (1969-71). Attaché du directeur général des titres de la Banque de France (1950-62).



ANDRIESSEN Frans (NL)

Vice-Président de la Commission. Responsable des Relations extérieures, de la politique commerciale et de la Coopération avec les autres pays européens.

Né en 1929 à Utrecht. Docteur en droit. De 1954 à 1972, Katholiek Instituut voor Volkshuisvesting. Membre de l'Assemblée d'Utrecht (1958-67). Chef de file du parti démocrate-chrétien à la Chambre (1967-77). Ministre des Finances (1977-80). Membre de la Commission européenne, chargé de la politique de la Concurrence et des relations avec le Parlement (1981-85) puis, de l'Agriculture (1985-89).



BANGEMANN Martin (D)

Vice-Président de la Commission. Responsable du Marché intérieur, des affaires industrielles et des Relations avec le Parlement.

Né en 1934 à Wanzleben. Docteur en droit. Membre du Parti démocrate libéral (FDP) depuis 1963. Président du FDP de Baden-Wurtemberg (1974-78). Président du FDP (1985-88). Elu au Bundestag et au Parlement européen (1973-84). Président du groupe libéral et démocratique du Parlement européen (1979-84). Ministre fédéral de l'Economie (1984-89).



BRITTAN Leon (GB)

Vice-Président de la Commission. Responsable de la Politique de la concurrence et des Institutions financières

Né en 1939 à Londres. Diplômé en droit de l'Université de Cambridge et de Yale. Membre du Barreau. Elu au Parlement comme conservateur (1974-79). Ministre d'Etat à l'Intérieur (1979-81). Secrétaire d'Etat au Trésor (1981-83). Ministre de l'Intérieur (1983-85) puis du Commerce et de l'Industrie (1985-87).



CARDOSO E CUNHA Antonio (P)

Responsable du Personnel, administration et traduction, de l'Energie et Euratom, des PME, artisa-

LA COMMISSION EUR

nat, commerce et tourisme, de l'Economie sociale.

Né en 1934 à Leiria. Ingénieur. Travaille dans l'industrie chimique puis entrepreneur privé. Elu en 1978 au Parlement pour le parti social-démocrate. Secrétaire d'Etat au Commerce puis à l'Industrie. Ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Membre de la Commission européenne, chargé du secteur de la Pêche (1986-89).



CHRISTOPHERSEN Henning (DK)

Vice-Président de la Commission. Responsable des Affaires économiques et financières, de la Coordination des Fonds structurels et de l'Office statistique.

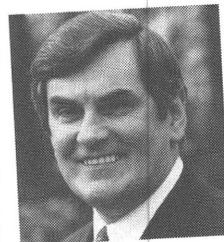
Né en 1939 à Copenhague. Diplômé en sciences économiques. Cadre à la Fédération danoise de l'artisanat et des petites industries (1965-70). En 1971, élu au Folketing pour le parti libéral. Ministre des Affaires étrangères (1978-79). Membre du Conseil Nordique (1981-82). Vice-premier et ministre des Finances (1982-84). Vice-président de la Commission européenne chargé du Budget, du Personnel et de l'administration (1985-89).



DONDELINGER Jean (L)

Responsable des Affaires audiovisuelles et culturelles, de l'Information et la communication, l'Europe des citoyens et l'Office des publications.

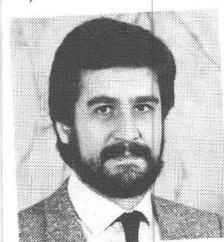
Né en 1930 à Luxembourg. Docteur en droit et avocat. Représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès de la CE (1960-70) puis représentant permanent en titre (1970-84). Négociateur du premier Traité d'Elargissement. Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (1984-89). Représentant du Premier ministre au Comité Dooge (1984-85). Président du Groupe chargé de négocier l'Acte Unique, au cours de la présidence luxembourgeoise en 1985.



MACSHARRY Raymond (IRL)

Responsable de l'Agriculture et du Développement rural.

Né en 1938. Hommes d'affaires dans le négoce de la viande, les transports routiers, les ventes aux enchères et l'agriculture. Elu au Dail (Parlement) depuis 1969 comme membre du Fianna Fail. Ministre d'Etat aux Finances et à la Fonction publique (1977-79). Ministre de l'Agriculture (1979-81). Premier ministre adjoint et ministre des Finances (1982). Gouverneur de la Banque européenne d'investissement (1982). Elu au Parlement européen en 1984. Ministre des Finances (1987-88).



MARIN GONZALEZ Manuel (E)

Vice-Président de la Commission. Responsable de la Coopération et du Développement ainsi que de la Politique de la Pêche.

OPEENE 1989

Né en 1949 à Ciudad Real. Docteur en droit. Elu au Parlement espagnol pour le parti socialiste depuis 1975. Ancien vice-Président de l'Union des partis socialistes des CE. Secrétaire d'Etat aux relations avec les CE (1982-85), chargé des négociations pour l'adhésion espagnole. Vice-président de la Commission européenne chargé des Affaires sociales, de l'éducation et de l'emploi (1986-89).



MATUTES JUAN Abel (E)

Responsable de la Politique méditerranéenne, des Relations avec l'Amérique latine et des Relations nord-sud.

Né en 1941 à Ibiza. Licencié en droit et sciences économiques. Directeur d'une banque, d'un groupe hôtelier et d'entreprises. Maire d'Ibiza (1970-71). Sénateur du parti conservateur, l'Allianza Popular (1977-82) puis député. Vice-président de ce parti à partir de 1979. Membre de la Commission européenne chargé du Crédit, de l'investissement et des finances, ainsi que de la Politique des PME (1986-89).



MILLAN Bruce (UK)

Responsable des Politiques régionales.

Né en 1927 à Dundee. Diplômé en comptabilité. Elu comme député travailliste de Glasgow en 1959. Junior Minister responsable de la Royal Air Force au

ministère de la Défense puis de la Santé et de l'Education au „Scottish Office” (1964-70). Ministre d'Etat chargé de l'Industrie et du développement économique au „Scottish Office” (1974-76). Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse (1976-79). Député de Glasgow (1983-88).



PAPANDREOU Vasso (G)

Responsable de l'Emploi, des relations industrielles et des affaires sociales ainsi que des Ressources humaines, l'éducation et la formation.

Né en 1944. Docteur en économie. Professeur et chercheur en Grande-Bretagne et en Grèce. Directrice de l'Organisation hellénique pour les PME (1981) et membre du conseil d'administration de la Banque commerciale de Grèce (1982). Elue en 1984 membre du bureau exécutif du Parti socialiste panhellénique (PASOK). Elue au Parlement. Ministre adjoint de l'Industrie et de la Technologie puis ministre suppléant au Commerce (1985-88).



PANDOLFI Filippo Maria (I)

Vice-Président de la Commission. Responsable de la Science, recherche et développement; des Télécommunications, industries de l'information et innovation, du Centre commun de recherche.

Né en 1927 à Bergamo. Dirigeant d'une entreprise d'édition. Elu en 1969 au Parlement comme démo-

crate-chrétien. Sous-secrétaire d'Etat aux Finances (1974-76) puis ministre successivement des Finances, au Trésor, de l'Industrie et de l'Agriculture (1976-88). Président du Comité intérimaire du FMI (1979-80).



RIPA DI MEANA Carlo (I)

Responsable de l'Environnement, de la Sécurité nucléaire et de la Protection civile.

Né en 1929 à Marina di Pietrasanta. Journaliste. Membre de l'assemblée nationale du Parti Socialiste italien. Responsable des relations internationales du PSI de 1979 à 80. Elu chef du groupe PSI au Conseil régional de Lombardie en 1970. Président de la Biennale de Venise (1974 à 79). Membre du Parlement européen (1979-84). Membre de la Commission européenne chargé de l'Europe des Citoyens, de l'Information, la Culture et le Tourisme (1985-89).



SCHMIDHUBER Peter (D)

Responsable du Budget et du Contrôle financier.

Né en 1931 à Munich. Diplômé en droit et en sciences économiques. Membre du Barreau de Munich. Elu conseiller municipal honoraire de Munich en 1960. Elu au Bundestag (1965-69 et 1972-78). Ministre d'Etat de Bavière pour les Affaires fédérales et membre du Bundesrat (1978-87). Membre de la Commission européenne, chargé des Problèmes macro-économiques, de la Politique régionale et de la Statistique de septembre 1987 à janvier 89.



SCRIVENER Christiane (F)

Responsable de la Fiscalité et l'union douanière, des Questions relatives aux prélèvements obligatoires.

Né en 1925 à Mulhouse. Diplômée de la Harvard Business School. Chef d'entreprise, active dans la coopération technique internationale (1956-76). Membre de l'UDF et du parti radical. Secrétaire d'Etat à la Consommation (1976-78). Membre du Conseil d'administration d'Electricité de France (1978-79). Député européen depuis 1979, membre du Groupe libéral. Vice-présidente du „Kangaroo Group”.



VAN MIERT Karel (B)

Responsable des Transports, des Crédits et investissement, de la Protection et promotion des intérêts des consommateurs.

Né en 1942 à Oud-Turnhout. Licencié en sciences diplomatiques. Assistant en droit international à la Vrije Universiteit Brussel. Collaborateur de Sico Mansholt et Henri Simonet à la Commission européenne. Président du Socialistische Partij depuis 1978. Elu au Parlement européen en 1979 et 84. Député au Parlement belge depuis 1985. Vice-président de l'Internationale socialiste.

BELGIQUE

Non à Shell - La Commission a refusé, en novembre, d'autoriser une aide publique de 217 millions de FB à la création d'un laboratoire de Shell à Louvain-la-Neuve. Elle fait remarquer que le site n'est pas dans une zone éligible au titre de l'aide régionale et que l'aide servirait à financer la construction du bâtiment et non le lancement de nouvelles recherches.

Tubemeuse dans le collimateur - La Commission a ouvert, le 30 novembre, une enquête sur les conditions de reprise de Tubemeuse par la firme belge Sonocord et sur la conformité avec les règles de concurrence, des aides accordées par la Région wallonne.

Europcar : mieux vaut prévenir ... - Le groupe franco-belge Wagons-Lits et la société Volkswagen ont notifié à la Commission, le projet de fusion de leurs filiales respectives de location de voitures, Europcar et InterRent. La nouvelle société serait en mesure de concurrencer les géants américains Hertz et Avis. Les deux firmes anticipent ainsi la future directive sur le contrôle des fusions qui rendra ces notifications, obligatoires.

Télécommunications : la Belgique tempête - Les gouvernements belge, allemand et luxembourgeois ont déposé plainte devant la Cour de Luxembourg contre la Commission qu'ils accusent d'avoir outrepassé ses pouvoirs en adoptant le 16 mai 1988 une directive sur la libéralisation des services de télécommunications. La Commission justifie cette procédure inhabituelle par l'article 90 du Traité de la CE qui lui permet de promulguer des directives corrigeant les distorsions créées par des entreprises publiques en situation de monopole.

Interprètes : La Commission prend „langue” avec les Pays-Bas - En réponse à une question du député européen Pol Marck, la Commission fait savoir qu'elle a pris contact avec La Haye pour que les étudiants néerlandais inscrits dans les écoles d'interprètes d'Anvers et de Bruxelles puissent bénéficier de bourses. Il n'existe pas de formation d'interprète valable pour la Communauté aux Pays-Bas.

Herbicides : le champ du voisin - En réponse à une question du député européen Florus Wijzenbeek, la Commission

CULTURE ET
ECONOMIE,
UN MARIAGE
OBLIGE

L'économie dirige de plus en plus la culture. On le voit notamment avec le développement du mécénat des entreprises, appelées à pallier la stagnation des subventions publiques. Mais cette évolution soulève son lot de craintes : comment préserver une „production culturelle” de qualité et les cultures minoritaires ? C'est à cette question que s'attache la Commission européenne, qui prépare plusieurs actions pour 1989.

Quatre priorités

Replacer la culture dans son contexte économique, c'est l'approche prônée par la Commission dans son „plan de relance de l'action culturelle dans la CE”, présenté le 14 décembre 1987. Ce plan suggérait cinq priorités d'action : l'audiovisuel, le livre, la formation, le mécénat et le dialogue interculturel avec le reste du monde. Les quatre premières ont été retenues par les ministres de la Culture, le 27 mai 1988. La compétence culturelle de la CE étant mal définie (elle n'est pas reprise dans l'Acte Unique), les Douze se sont donnés une très grande souplesse de décisions. Celles-ci pourront éventuellement associer seulement certains Etats membres (dans le cadre de la coopération intergouvernementale) mais aussi des pays européens non-membres de la CE et des organisations telles que le Conseil de l'Europe et l'Unesco.

Les ministres ont également décidé de créer un „Comité de consultants culturels”. Mis en place le 8 novembre 1988, il comprend 9 „sages”, dont 7 présideront à leur tour un groupe de travail dans leur spécialité (voir encadré). D'ici six mois, le comité devra remettre un rapport d'ensemble sur les perspectives de l'action culturelle en Europe à l'horizon de l'an 2000.

Edition

Le groupe sur le livre présidé par Pierre Mertens a tenu sa première réunion dès le 8 novembre : il compte en son sein des écrivains renommés tels que Graham Green, Hubert Nyssen, Angelica Mechtel et Manuel Vázquez Montalbán. Ses travaux sont prioritaires aux yeux de la Commission qui compte proposer une communication sur le livre au cours du premier trimestre 1989. La promotion du livre et de la lecture se trouve en effet inscrite parmi les priorités de l'Espagne et de la France, qui président cette année le Conseil des ministres. Une première expérience pilote viserait à promouvoir la traduction d'œuvres écrites dans des langues „minoritaires” en Europe : la Commission pourrait appuyer la traduction d'une trentaine d'ouvrages sélectionnés par un jury européen. Par ailleurs, des propositions seront faites pour harmoni-

ser les règles nationales en matière de contrôle du prix du livre. D'autres projets pourraient concerner la reprographie et la diffusion du livre ainsi que la conservation et la collaboration entre bibliothèques, notamment dans le domaine de l'informatique.

Mécénat

Les associations et fondations de mécénat se sont réunies pour la première fois, le 26 octobre 1988 à Bruxelles, à l'initiative de la Commission. Objet de la rencontre : la mise sur pied d'un réseau d'information afin de mieux connaître leurs activités réciproques et de faciliter des opérations de mécénat coordonnées entre plusieurs pays européens. Le secrétariat de ce réseau sera confié à l'une de ces associations : il devrait offrir un centre de documentation, une banque de données et un annuaire des entreprises et associations actives dans ce secteur.



„Comité de consultants culturels”

Président : Dimitris Fatouros (G), architecte et poète, recteur de l'Université de Thessalonique.

Vice-Président : Joachim Sartorius (D), directeur de la Deutsche Akademische Ausdeutsch Dienst.

Arts plastiques : Arnaldo Pomodoro (I), sculpteur.

Livre : Pierre Mertens (B), écrivain.

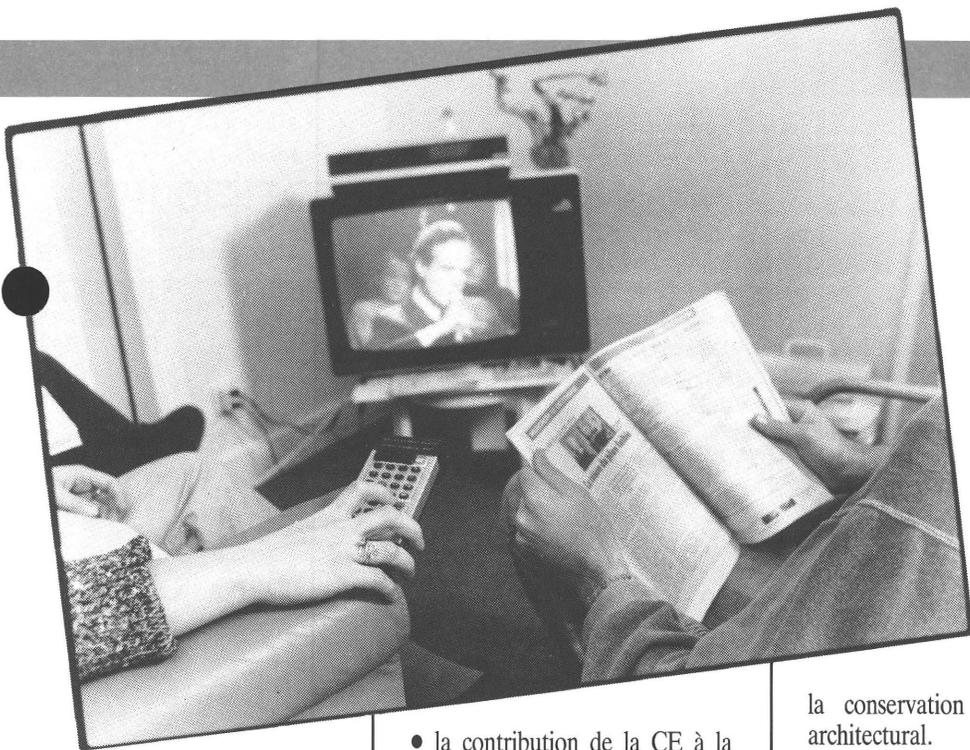
Cinéma/TV : Sir Ian Trethowan (UK), Thames TV.

Patrimoine culturel : Johansen Flemming (DK), musée de Carlsberg.

Formation : Jean Duvignaud (F), sociologue.

Musique : Martijn Sanders (NL), „Concertgebouw” d'Amsterdam.

Théâtre : Da. Nuria Espert (E), metteur en scène.



D'autres projets sont en cours d'examen : publication d'un guide du mécénat en Europe; soutien financier pour aider les organismes chargés de conseiller et mettre en contact les créateurs et les sociétés privées (en particulier, les PME) et mesures législatives, notamment dans le domaine fiscal, pour inciter ces dernières à investir dans le monde des arts.

Formation

Dans ce domaine, la priorité sera donnée à la formation professionnelle aux métiers de l'image et du son ainsi qu'aux métiers d'art et de la conservation du patrimoine culturel. Par ailleurs, un Comité d'experts des statistiques culturelles a été créé le 7 octobre 1988 : il élaborera d'ici à avril 1989, un programme concret à moyen terme (1988-92) de statistiques centrées sur les quatre priorités retenues et en premier lieu, le livre. Le Conseil de l'Europe et l'Unesco sont associés à ce projet qui a pour but de mettre à la disposition des décideurs publics et privés, des chiffres fiables et comparables au niveau européen.

Actions culturelles

Ce programme ambitieux n'enlève rien aux actions lancées dans le passé par la Commission. Avec un budget modeste (5,7 millions d'écus en 1988; 6,45 millions en 1989), l'Exécutif communautaire soutient des manifestations variées. Les trois actions les plus significatives sont :

- la contribution de la CE à la „ville européenne de la culture” depuis 1985. Après Berlin en 1988, les prochaines villes seront Paris (1989), Glasgow (90), Dublin (91), Madrid (92) et Anvers (93);
- le soutien, depuis 1987, à des projets-pilotes dans le domaine de

M.E.D.I.A. A TOUTE VAPEUR

Le programme M.E.D.I.A. (Mesures pour Encourager le Développement de l'Industrie de l'Audiovisuel en Europe) avance à une cadence d'enfer. Plusieurs projets ont été lancés en 1988 (voir EURinfo n° 123), dont un Fonds pour le soutien à l'écriture de scénarios, le 12 décembre. Présidé par le réalisateur de „Ghandi”, R. Attenborough, il accordera des prêts allant jusqu'à 1,7 million de FB à l'écriture de scénarios aboutissant à des productions de fictions (TV ou cinéma). La Belgique y est représentée par le producteur d'„Hector”, Erwin Provoost.

Un certificat européen de littérature de cinéma et de télévision a été inauguré en 1988/89 par l'ULB à Bruxelles. Par ailleurs, la première grande opération des distributeurs indépendants de la CE, regroupés dans l'organisation EURO AIM, a eu lieu au MIPCOM de Cannes, en octobre 88. On attend prochainement l'annonce de projets dans le domaine des technologies avancées (Club d'investissement de l'INA) et du film d'Animation.

la conservation du patrimoine architectural.

Les thèmes pour les quatre prochaines années sont les suivants : 1989, les monuments ou sites d'un intérêt exceptionnel; 1990, les ensembles de bâtiments historiques constituant le tissu urbain et rural; 1991, les témoignages industriels, agricoles et artisanaux de l'activité productive; 1992, la revalorisation intégrée des espaces publics dans les centres historiques urbains.

• L'Opéra des Jeunes de la CE, créé en 1988.

Au programme de 1989, la Commission réalisera un „Eurobaromètre” spécial sur l'attitude des jeunes européens à l'égard de la culture. Elle compte aussi renforcer son action culturelle extérieure, notamment en Asie et en Amérique latine, en collaboration avec l'Unesco et les programmes d'action culturelle des Etats membres dans les pays tiers. Pour réussir sa politique culturelle, qui est jusqu'à présent apparue comme le parent pauvre de la politique communautaire, la Commission entend adopter une approche pragmatique. Mais elle aura besoin de moyens budgétaires appropriés !

Le service Documentation de la division „Action Culturelle” de la Commission (Tél. (02) 235 90 95) met ses publications et études à disposition du public. Voici les titres les plus récents :

- „Le mécénat dans le financement de la culture dans les pays de la CEE”, Autrement/Atelier pour la création, 1987.
- „Administration et financement publics de la culture dans la Communauté européenne”, A. Ca'zorti, 1987.
- „L'action communautaire dans le secteur musical”, M. Klaric, 1987.
- „La situation sociale des travailleurs culturels dans les pays de la CEE”, M. Vessillier, 1988.

• • •
annonce qu'elle compte soumettre un nouveau projet de directive pour harmoniser la législation communautaire sur les produits phytosanitaires. Le député cite le cas de M. Van der Houwe de Sint-Laureins en Belgique qui ne peut utiliser les mêmes produits chimiques sur ses champs situés de part et d'autre de la frontière belge-néerlandaise.

Pauvreté : 20 % des ménages flamands – Selon le rapport intermédiaire de la Commission sur le deuxième programme de lutte contre la pauvreté (1985-89), la pauvreté diminue en Belgique et en France, se stabilise au Luxembourg et en Grèce mais augmente dans les autres pays de la CE. Pour la Belgique, la Commission ne dispose que de chiffres pour la Flandre où les ménages „pauvres” sont passés de 23,6 % en 1976 à 20,9 % en 86.

TGV : un coup de pouce – Les Douze ont décidé, le 8 décembre, d'accorder une aide de 1,3 milliard de FB pour la construction de la liaison TGV entre Bruxelles et Cologne ainsi qu'entre Londres et Folkestone. Dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport, une aide sera également accordée au tronçon de l'autoroute E-40 entre Furnes et la frontière française.

Une aide agricole interdite – La Commission a rejeté comme illégale, le 30 novembre, une aide publique d'environ 36 millions de FB accordée en 1987 par le gouvernement belge à la promotion des produits de l'aviculture, du petit élevage et des fruits et légumes. Elle conteste le mode de financement de cette aide.

Fonds régional – Deux programmes de développement intégré ont bénéficié récemment de concours : près de 20 millions de FB pour un projet de transfert de technologie (céramiques) au Limbourg et 10,5 millions pour six projets dans le Sud-Est de la Belgique. Par ailleurs, 31 projets d'infrastructure en Wallonie ont reçu une aide totale de 528 millions de FB, notamment pour la construction d'une station d'épuration des eaux et la réalisation d'un golf public / piste de ski de fond à Malmédy.

FEOGA – Une aide de 182 millions de FB a été accordée à 10 projets belges dans les secteurs de la viande (abattoirs de Hasselt, Liège, Westerlo et Mouscron), des céréales (Tongres et Gingelom), fruits et légumes (Herk-de-Stad, Bruxelles) et de la pêche (Zeebrugge).

EN FINIR
AVEC
LES FRONTIERES

UNE METHODE
ADOPTÉE
A RHODES

Le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée... Cette phrase fait partie du Traité CEE, la „constitution européenne” : elle est donc la loi suprême pour les Douze.

On peut avoir des doutes quant à la volonté de certains responsables nationaux d'appliquer cette loi. Ainsi le ministre britannique des finances, Nigel Lawson, a fait savoir à ses collègues européens en septembre 1988 qu'il n'envisageait qu'une „réduction substantielle” des contrôles. Des syndicats nationaux de policiers se sont alarmés à l'idée d'une éventuelle suppression des procédures actuelles aux postes-frontières.

Même dans les milieux industriels, pourtant largement acquis au projet „1992”, quelques-uns seraient prêts à s'accommoder du maintien des frontières. Lors d'une conférence organisée par le „Club de Bruxelles” sur le thème du marché intérieur fin novembre 1988, on a pu entendre un des responsables de la confédération des industriels européens (UNICE) déclarer que la Commission européenne „ne devait pas faire une fixation” de l'abolition des frontières. Quelques minutes plus tôt, dans la même salle de conférences, un des dirigeants de la fédération des industriels allemands avait estimé que les contrôles aux frontières devaient disparaître pour les marchandises et les services, mais que cela avait moins d'importance pour les personnes.

Egalement fin novembre 1988, le nouveau commissaire européen Martin Bangemann, encore ministre de l'Economie en Allemagne, avait manifesté une certaine inquiétude devant l'opposition exprimée au Conseil des ministres des Douze vis-à-vis de la suppression des contrôles aux frontières. Il avait alors mis en garde les industriels allemands contre la tentation de laisser de côté un élément aussi fondamental du projet „1992”. Dans le même sens, le Président de la Commission, Jacques Delors, avait posé la question essentielle devant le Sénat français le 20 octobre 1988 : „Voulons-nous ou non, conformément à la décision des chefs d'Etat, supprimer les frontières physiques ? Si on les maintient, on aura quand même un grand marché, mais nous ne serions plus dans ce qu'ont voulu... les chefs d'Etat et de gouvernement”. En d'autres termes, un marché unique avec des contrôles aux frontières ne serait pas l'Europe promise aux citoyens depuis 1985.

Pour faire avancer les choses, Jacques Delors a proposé aux Douze une méthode lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Rhodes les 2 et 3 décembre 1988. Les Douze l'ont acceptée : chacun d'eux charge à présent un „Monsieur frontières” de coordonner tous les dossiers qui échappent à la compétence de la Communauté et qui doivent être réglés entre gouvernements : terrorisme, trafic de drogue, grande criminalité, extradition, droit d'asile, etc.. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont estimé à Rhodes que, une fois ce travail accompli, le Conseil des ministres de la Communauté pourrait prendre les mesures de son ressort; ils lui ont en outre demandé d'intensifier ses efforts dans ce sens.

Il faut espérer que la „méthode Delors” approuvée à Rhodes permettra de débloquer une situation compliquée : de multiples autorités nationales, et même régionales, traitent chacune une petite partie du problème. Mais, en dernier ressort, rien ne pourra remplacer la volonté de sauter le pas : d'en finir avec les frontières.

OBJECTIF 92
PERSPEKTIVE 1992
TARGET 92
OBJETIVO 92
OBIETTIVO '92
DOELSTELLING '92
OBJECTIVO 92
ΣΤΟΧΟΣ 92
PERSPEKTIV 1992

DECISIONS

PETITES VOITURES
ET
GRAND MARCHÉ

Un pas de plus dans la construction du marché unique de l'automobile : par un vote à la majorité de neuf pays contre trois, les ministres de l'Environnement des Douze se sont mis d'accord, le 24 novembre 1988, sur les normes de pollution à appliquer aux voitures de moins de 1,4 litre de cylindrée. Cette catégorie devrait représenter environ 60 % du parc automobile de la Communauté européenne dans les années 1990. Ces normes réduiront fortement les dégagements de substances polluantes provenant des gaz d'échappement. Elles devraient entrer en vigueur en 1992 pour les nouveaux modèles et en 1993 pour les nouveaux exemplaires de modèles existants. Les neuf pays de la Communauté qui ont voté pour les nouvelles normes se sont engagés à ne pas

favoriser par des mesures fiscales des voitures construites selon des normes différentes. Les pays qui ont voté contre l'ont fait parce qu'ils considèrent les mesures en question comme insuffisantes. L'un d'entre eux, les Pays-Bas, a annoncé des mesures nationales incitant à acheter des véhicules répondant aux normes américaines, plus sévères; cela a valu à La Haye une lettre de réprimande de la Commission européenne. Rappelons que les normes européennes intéressant les voitures de plus de 1,4 litre ont été adoptées en décembre 1987 et les règles spécifiques applicables aux voitures Diesel en juin 1988.

LES ECONOMISTES AU SERVICE DE „92”

Les meilleurs économistes de l'Europe des Douze vont pouvoir étudier ensemble les tenants et les aboutissants du grand marché communautaire en chantier. Entre 1989 et 1992, ils pourront recevoir du budget européen des bourses, des allocations de recherche ou des subventions pour étudier ou effectuer des recherches dans un autre pays européen ou encore participer à un réseau ou à un projet européen. Les ministres de la Recherche des Douze ont décidé de consacrer 6 millions d'Ecus (1 Ecu = 7 FF ou 43,5 FB) à ces activités. Les sujets de recherche comprennent le „programme 1992”, ainsi que certains aspects particuliers : les problèmes Nord-Sud à l'intérieur de la Communauté, les questions monétaires et fiscales, l'emploi, la santé et la politique sociale. Ce programme de recherche, qui s'appelle SPES (Stimulation Plan for Economic Sciences) – „espoir” en latin – vise également à encourager les jeunes économistes installés dans d'autres régions du monde à revenir en Europe.

DES POIDS LOURDS MOINS DANGEREUX

A partir du 1er juin 1990, les poids lourds devront disposer de systèmes spéciaux de protection latérale pour recevoir l'homologation CEE permettant leur vente dans toute

l'Europe des Douze. Cette formule, approuvée le 18 novembre 1988 par les ministres des Douze chargés du marché intérieur, vise surtout à éviter que des piétons ou des cyclistes ne tombent sous les roues des gros véhicules. Tous les gros véhicules utilitaires mis en circulation à partir du 1er janvier 1991 devront satisfaire à cette réglementation, ainsi que leurs remorques.

PROGRES DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE

En matière d'harmonisation des lois alimentaires des Douze, les ministres spécialistes du Marché intérieur obtiennent décidément de meilleurs résultats que leurs collègues de l'Agriculture. Pour faire avancer ce domaine important du grand marché, le gouvernement grec, président du Conseil des ministres des Douze pour le second semestre de 1988, l'a en effet confié aux ministres du „marché intérieur” : ministres et secrétaires d'Etat, à l'Economie, à l'Industrie, au Commerce ou aux Affaires européennes selon les pays. Auparavant, ce secteur était du ressort des ministres de l'Agriculture, souvent très proches des producteurs agricoles nationaux. La réunion du 18 novembre 1988 a confirmé que la méthode porte ses fruits.

En effet, les ministres se sont mis d'accord sur les règles générales à appliquer aux denrées destinées à des catégories particulières de consommateurs – bébés, sportifs, personnes au régime, etc. Ils ont également décidé de généraliser l'application de la réglementation européenne intéressant l'étiquetage et de la compléter par un système d'identification des produits alimentaires : il s'agit là d'une marque spéciale qui permettra de retrouver facilement dans toute la Communauté un lot déterminé de denrées.

HARMONISATION POUR LES MEDICAMENTS

Le marché unique des médicaments progresse. Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 18 novembre 1988 pour étendre les normes européennes de qualité et d'information des consommateurs aux produits exclus jusqu'à présent. En outre, les médicaments exportés vers le reste du monde devront respecter les mêmes normes que ceux destinés à la vente à l'intérieur du grand marché. Les ministres ont d'autre part ajouté les vaccins et les produits de la même famille aux spécialités intéressées par les mesures d'harmonisation.



INITIATIVES

LE POINT SUR LES FRONTIÈRES

Il faut bien connaître les contrôles des personnes aux frontières pour mieux pouvoir les supprimer : telle est la philosophie d'un rapport transmis par la Commission européenne aux ministres des Douze le 7 décembre 1988. Le rapport fait le point sur les raisons ou les prétextes invoqués pour maintenir les contrôles et sur l'examen des diverses propositions visant à les supprimer. La Commission demande au Conseil des ministres des Douze d'accélérer les travaux sur les questions de sa compétence et de superviser la coopération entre gouvernements nationaux dans les secteurs où la Communauté en tant que telle n'a aucun pouvoir, comme l'extradition ou le droit d'asile. La Commission estime en effet que „la responsabilité politique globale pour la réalisation du marché intérieur appartient au Conseil”; elle ajoute que la suppression des frontières entre les Douze offre une occasion unique aux administrations nationales de faire des économies tout en augmentant l'efficacité des contrôles, transférés aux frontières extérieures de la Communauté.

AMELIORER ERASMUS

En deux années d'application - (1987 et 1988) - le programme d'échanges interuniversitaires européens ERASMUS aura permis à 16.000 étudiants de passer une période d'étude de trois mois à un an dans un autre pays de la Communauté. Près de 1100 programmes de coopération entre universités de l'Europe des Douze ont été lancés et 2600 enseignants auront pu visiter un établissement d'un autre pays. Quoiqu'impressionnants, ces résultats ne suffisent pas : dans son rapport d'évaluation publié mi-novembre 1988, la Commission européenne souligne qu'avec le budget disponible, un tiers seulement des demandes ont pu être satisfaites. En outre, les bourses ERASMUS allouées à chaque étudiant par les autorités nationales chargées de la répartition sont restées très faibles.

Pour l'année prochaine, le Parlement européen a proposé d'augmenter le budget prévu par les ministres des Douze. Par ailleurs, l'expérience des deux premières années du programme révèle un manque de préparation linguistique des participants. Pour résoudre ce problème, la Commission proposera bientôt aux Douze un programme d'action appelé „Lingua” et portant sur l'enseignement des langues étrangères. Plus généralement, la Commission préconise une extension du programme, pour permettre à l'éducation de jouer „un rôle central” dans la réalisation du grand marché : un „ERASMUS II” pourrait démarrer en 1991.

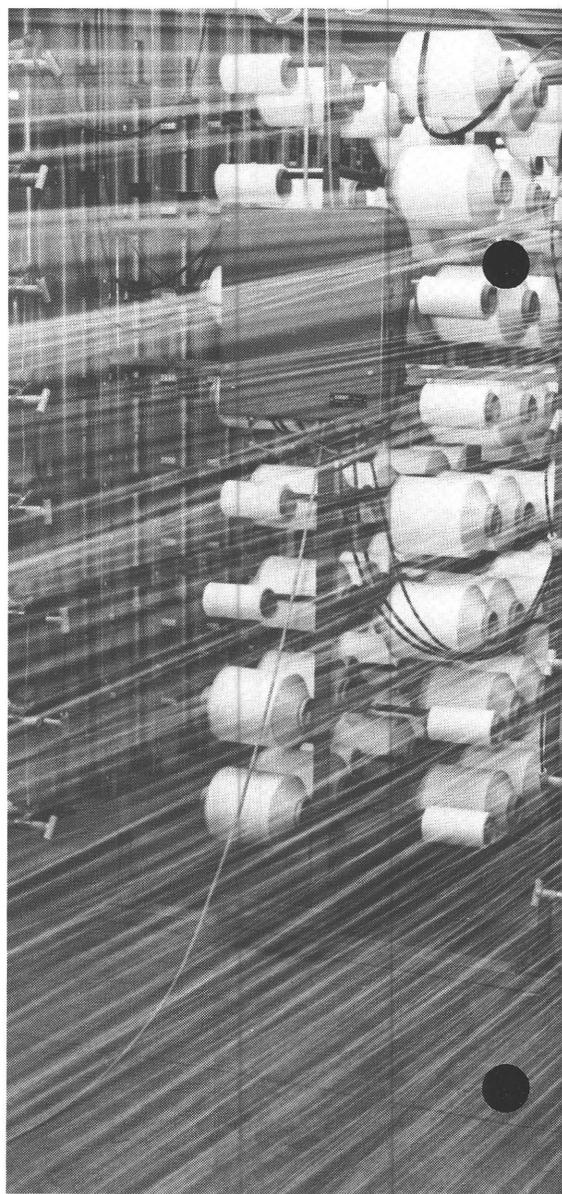
STATISTIQUES SANS FRONTIÈRES

Dans le grand marché de „1992”, on ne pourra plus collecter aux frontières des statistiques sur les échanges commerciaux entre pays de la Communauté. Il faudra donc trouver un nouveau système : voilà l'une des priorités du programme statistique 1989-1992 adopté fin novembre 1988 par la Commission européenne. En outre, pour mieux suivre le développement du marché intérieur européen, la Commission estime nécessaire d'améliorer les données relatives aux entreprises de l'industrie et des services. Parmi les autres tâches à mener à bien figurent l'harmonisation de la mesure du produit intérieur brut et l'évaluation des effets des aides communautaires. Comme la Commission ne gère que 1 % des ressources consacrées aux statistiques dans la Communauté, elle demande aux Douze de prendre les mesures nationales qui s'imposent, en coordination avec elle, afin d'atteindre les objectifs communs.

LES PARTENAIRES SOCIAUX ET 1992

Dans leur majorité, les employeurs, les salariés, les indépendants et les consommateurs de l'Europe des Douze veulent que le grand marché de 1992 s'accompagne de mesures sociales. Leurs représentants au Comité économique et social de la Communauté

européenne, un organe consultatif, ont adopté le 23 novembre 1988, par 120 voix contre 23 et 9 abstentions, des „propositions de programme d'action de la Communauté pour les années 1989-1992”. Les partenaires sociaux se prononcent en faveur d'un aménagement et d'une réduction du temps de travail allant de pair avec une augmentation de la productivité; ils demandent que la Communauté finance directement des équipements publics - pour l'instant, elle aide généralement des organismes nationaux à le faire. Le Comité réclame d'autre part une „européanisation” des programmes d'études et des diplômes dans les pays membres, ainsi qu'un accroissement de son propre rôle dans la préparation des „lois européennes”.



EN BREF

- **Le gouvernement néerlandais** a décidé le 30 novembre 1988 de réduire, en 1989, le taux normal de TVA à 18,5 % contre 20 % actuellement; cette modification rapprochera le taux des Pays-Bas du centre de la fourchette préconisée par la Commission européenne, 14 à 20 %.
- Depuis le début décembre 1988, **les quelque 50.000 Danois** équipés d'un ordinateur personnel et d'un modem peuvent s'informer sur le grand marché grâce à la banque de données „ON LINE '92" créée par le bureau de presse et d'information de la Commission européenne à Copenhague.
- Sous le nom de „**Single Market News**”, le ministère britannique du

commerce et de l'industrie (DTI) publie depuis octobre 1988 un magazine trimestriel consacré au projet „1992” et aux actions menées au Royaume-Uni pour y préparer les entreprises.

- **Les industriels portugais** considèrent le Programme spécifique de développement de l'industrie portugaise, financé par la Communauté européenne, comme une occasion à ne pas manquer en vue de „1992”. Mais certains craignent que la privatisation en cours dans le pays ne profite surtout aux investisseurs étrangers. Voilà ce qui ressort d'un séminaire organisé à Lisbonne les 21 et 22 novembre 1988 par la Confédération de l'industrie portugaise.

PME

UNE FOIRE ET UNE CONFERENCE A FRANCFORT

M. Abel Matutes, ex-commissaire européen, responsable des petites et moyennes entreprises (PME), et M. von Wartenberg, secrétaire d'Etat allemand aux Affaires économiques, ont annoncé, à Bruxelles, la tenue à Francfort (RFA), du 25 au 28 octobre 1989, d'une foire et d'une conférence américano-européenne : „EXPORT 89”.

Organisée et soutenue par les organisations d'entreprises dans la Communauté européenne et aux Etats-Unis, la foire „EXPORT 89” réunira les entreprises désireuses d'intensifier les échanges commerciaux mutuels. „EXPORT 89”, organisée par des PME au bénéfice des PME, témoigne de l'esprit d'ouverture des entreprises européennes, ont souligné les deux orateurs, et correspond tout à fait à la politique extérieure de la Communauté dans la recherche de coopération internationale. Dans ce contexte, M. Abel Matutes a ajouté : „Nous sommes déterminés à offrir aux entreprises communautaires les mêmes avantages d'un grand marché intérieur, tels que les connaissent leurs concurrents aux Etats-Unis et au Japon. Cependant, nos entreprises sont intéressées, non seulement au marché européen, mais aussi au marché mondial, qui s'étend de la Californie à l'Europe et au Japon”.

UNE REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE POUR LES ACCORDS DE FRANCHISE...

A fin d'assurer les conditions d'ouverture du marché intérieur, bien avant l'échéance „1992”, la Commission européenne a adopté, fin novembre 1988, un règlement exemptant des interdictions prévues par les règles de concurrence les accords de franchise de distribution et de services. Ce règlement, qui entrera en vigueur le 1er février 1989, définit les limites aux restrictions de concurrence que l'on peut inclure dans des accords de franchise. Une procédure d'opposition est prévue pour les accords qui comportent des obligations qui ne sont pas explicitement exemptées sans cependant être explicitement interdites. Les contrats de franchise ont connu, ces dernières années, un développement important dans la Communauté. Ils représentent environ 10 % du commerce de détail.

... ET POUR LES LICENCES DE SAVOIR-FAIRE

La Commission a adopté également un règlement sur les exemptions aux règles de concurrence dont peuvent bénéficier les accords de licence de savoir-faire. Ce règlement entrera en vigueur le 1er avril 1989 et s'appliquera directement dans tous les Etats membres.

NIC V : NOUVEAUX OBJECTIFS PRIORITAIRES

Le nouvel Instrument communautaire (NIC) habilite la Commission à contracter des emprunts au nom de la Communauté économique européenne et à affecter leurs produits sous forme de prêts, en vue de promouvoir les investissements des PME dans la Communauté NIC IV. Dans le cadre du NIC V proposé par la Commission, la priorité resterait aux investissements des PME, centrés sur deux objectifs : la sauvegarde de l'espace rural et de l'environnement et la promotion de la haute technologie et de l'innovation.



PUBLICATIONS

• 1er janvier 1993, ce qui va changer en Europe - Une réflexion sur les implications du grand marché sur l'économie européenne par Peter Sutherland, ex-commissaire européen à la Concurrence. Edition PUF. Prix : 95 FF. (150 p.)

• Vivre dans la dignité, c'est aussi un droit de l'homme - Un dossier pédagogique destiné aux professeurs du secondaire, présentant une approche des réalités de la pauvreté et des droits sociaux, civils, économiques et politiques. Réalisé par Amnesty International et ATD Quart Monde (12 av. Victor Jacobs, 1040 Bruxelles, (02) 647 99 00). Prix : 100 FB.

• Hommage à Emile Noël - Publication de 176 pages reprenant les interventions de personnalités lors de la séance académique à l'occasion du départ du secrétaire général de la Commission et textes choisis d'E. Noël. Office de publications officielles des CE, L-2985 Luxembourg (N° CB-4987-244-FR-C)

Présentation d'Euro-Droit et de la „jusletter”, le 24 novembre. De gauche à droite : Jean-Louis Thys, secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, Jeff van den Broeck, directeur du B.P.I. de la Commission pour la Belgique, Manuel Santarelli, directeur général a.i. de l'Information, la Communication et la Culture à la Commission et Georges-Henri Beauthier.

LE DROIT EUROPEEN POUR TOUS

Plus besoin de fouiller des piles jaunies de journaux officiels de la CE pour connaître la législation européenne ou tout savoir sur vos droits en matière de liberté de circulation, de Sécurité sociale ou d'égalité des chances.

Deux initiatives ont été présentées le 24 novembre au Bureau de presse et d'information de la Commission pour la Belgique. Ce dernier met à votre disposition un conseiller juridique, chaque jeudi entre 14 et 18 heures, qui répondra à toute question sur vos droits européens. Pour atteindre **Euro-Droit**, un simple coup de téléphone, le (02) 235 94 78, ou une lettre au Bureau, situé 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles.

Soutenue également par la Commission européenne ainsi que par le Secrétariat d'Etat à la Région bruxelloise, la seconde initiative s'adresse plutôt aux juristes. La „jusletter” est un service d'information sur l'actualité législative et juridique des Douze et en particulier, les droits des citoyens. Elle comprend deux lettres d'information par semaine (4 pages) et un bulletin mensuel approfondissant un thème en particulier. La „jusletter” est diffusée par la poste, par téléfax ou même sur écran puisque son contenu est consultable sur une banque de

données. Editée actuellement en français et en anglais, elle sera prochainement étendue aux autres langues de la CE. La „jusletter” est réalisée en Belgique par l'Association pour la diffusion de l'information juridique (A.D.I.J.), dirigée par Georges-Henri Beauthier. Son prix d'abonnement est de 11.000 francs par an pour la „jusletter” et de 2.000 francs par an pour le bulletin mensuel. Renseignement : A.D.I.J., 26 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles. Tél. 539 02 53.

LA FONDATION JOURNALISTES EN EUROPE

Depuis 1974, les journalistes ont la possibilité de suivre une formation sur les affaires européennes. Chaque année, la „Fondation Journalistes en Europe” sélectionne une trentaine de journalistes âgés de 25 à 35 ans et ayant une expérience professionnelle à plein temps d'au moins quatre ans. Le stage de huit mois se déroule à Paris, où il consiste en conférences et en séminaires, ainsi que dans différents pays d'Europe, où le programme se compose de reportages et de colloques. Les articles sont rédigés en anglais et en français et paraissent ensuite dans la revue „Europ”, publiée par la Fondation.

Les candidats au programme 1989-1990 peuvent s'inscrire entre le 1er décembre 1988 et le 1er février 1989. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à : Journalists in Europe / 33, Rue du Louvre / 75002 Paris (France) / Tél. : 1-45088671.

CONSOMMA- TEURS

Une réelle politique des consommateurs au plan européen n'a pas encore vu le jour. Pour les organisations de consommateurs, la construction du grand marché de 1993 devrait être l'occasion de mieux prendre en compte les intérêts des usagers et clients, notamment en ce qui concerne la protection de leur sécurité et de leur santé.

Aux Pays-Bas, ces organisations ont créé il y a plusieurs années, une association, la Commission des consommateurs pour l'Europe, qui suit de près la construction européenne. Elle vient d'éditer une brochure : „Een Europa voor 320.000.000 consumenten ?” disponible à l'adresse suivante : Consumenten Commissie voor Europa, Duinweg 1, 2585 JT Den Haag.

FEMME D'EUROPE

Ce n'est pas une, mais des dizaines de femmes qui ont reçu le prix „Femme d'Europe” 1988 qui a été attribué, en marge du Sommet de Rhodes, à l'Association des femmes contre la mafia. Cette association rassemble des Italiennes aussi bien du nord du pays que de Sicile, souvent victimes de l'organisation criminelle. Elle était ainsi représentée à Rhodes par Marianna Rombola, veuve du maire de la localité calabraise de Gioia Tauro, assassiné par la mafia en mai 1987.



AU JOUR LE JOUR

■ 9 novembre

Automobile - Dans le cadre de la libération progressive des importations de voitures dans la CEE, la Commission invite le Japon à stabiliser jusqu'en 1992 sa part du marché européen (11,3 % des ventes totales).

■ 24 novembre

Environnement - Les Douze s'entendent sur la réduction de la pollution émise par les petites voitures mais demandent à la Cour de Justice de se prononcer sur la légalité des incitants fiscaux au niveau national. Ils adoptent également une résolution sur les transferts transfrontaliers de déchets dangereux.

■ 30 novembre

Marché intérieur - La Commission propose deux règlements pour encadrer les accords de franchise conclus entre entreprises de distribution et services et les accords d'octroi de licences de savoir-faire.

Europe des citoyens - La Commission propose la reconnaissance mutuelle des permis de conduire dans la CE.

■ 3 et 4 décembre

Conseil européen de Rhodes - Les chefs d'Etat et de gouvernement dressent le bilan à mi-parcours de la réalisation du grand marché européen et adoptent plusieurs déclarations concernant les relations extérieures (pays européens, bloc de l'Est...).

■ 5 décembre

Commerce - La révision à moyen terme, à Montréal, des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT révèle que les divergences entre les Etats-Unis et la CE sur l'abolition des aides à l'agriculture bloquent tout progrès.

■ 8 décembre

Transport - Les ministres décident de consacrer 60 millions d'écus aux infrastructures de transport pour une période de deux ans.

■ 12 décembre

Marché intérieur - Les Douze adoptent une directive „antiraider” établissant des règles précises en matière d'information du public en cas de modifications importantes de l'actionnariat d'une société cotée en bourse.

■ 14 décembre

Tourisme - Les ministres des Douze déclarent l'année 1990 comme Année internationale du tourisme et décident de lui consacrer un budget de 5 millions d'écus.

■ 15 décembre

Budget - Le Parlement européen adopte dans les délais, pour la première fois depuis des années, le budget 1989 de la CE de 44,837 milliards d'Ecus en crédits de paiement.

■ 16 décembre

Commission - Les 17 membres de la nouvelle Commission qui doit entrer en fonction le 6 janvier 1989, se répartissent les portefeuilles.

Europe sociale - Les Douze adoptent une „position commune” sur la directive générale concernant l'amélioration de la sécurité et la santé des travailleurs.

■ 21 décembre

Santé - La Commission recommande aux Douze de généraliser l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Par ailleurs, les Douze adoptent plusieurs directives concernant le marché commun des produits alimentaires (additifs autorisés, surgelés) et cosmétiques.

Education - Les Douze adoptent la directive générale sur la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur, qui entrera en vigueur dans un délai de deux ans maximum. Par ailleurs, la Commission propose de lancer „Lingua”, un nouveau programme européen visant à promouvoir la connaissance des langues étrangères.

Services financiers - La Commission propose une directive pour libérer le marché des assurances sur la vie dans la CE d'ici à 1992. L'assureur étranger pourra toutefois se voir imposer l'octroi d'un „agrément” préalable offrant certaines garanties sur sa fiabilité et solvabilité.

■ 22 décembre

Grand marché - La Commission propose une directive fixant certaines règles en matière d'offres publiques d'achat au niveau européen.

■ 1er janvier

CE/Etats-Unis - En réplique à l'interdiction d'importer de la viande bovine traitée aux hormones dans la Communauté, les Etats-Unis imposent des droits d'entrée de 100 % sur 7 catégories de produits alimentaires en provenance de la CE.

Conseil - L'Espagne prend pour six mois la présidence du Conseil des ministres. Elle entend renforcer l'union économique et monétaire, la politique étrangère des Douze et la dimension sociale du grand marché européen.

■ 6 janvier

Commission - Sous la présidence renouvelée de Jacques Delors, une nouvelle Commission européenne inaugure son mandat de quatre ans. Parmi ses 17 membres, 10 font leur entrée au Berlaymont, dont 2 femmes.

LA TELEVISION A HAUTE DEFINITION

Avec la télévision à haute définition (TVHD), il ne s'agit pas seulement de la maîtrise d'une technologie essentielle du futur. C'est surtout l'avenir de la production européenne qui se joue dans un des derniers secteurs de l'électronique grand public où l'Europe occupe une place dominante sur son marché. Regroupés depuis deux ans dans un projet du programme Eurêka, les constructeurs européens se sont unis dans la bataille face à leurs concurrents japonais. Pour leur donner un coup de pouce, la Commission européenne a proposé, le 16 novembre 1988, une stratégie européenne.

Une „supertélé”

La „TVDH” est en quelque sorte une „supertélé” dont la qualité d'image est comparable, grâce à un doublement des lignes qui la composent (1250

lignes au lieu des 625 lignes du système actuel PAL/SECAM), à celle d'un film de cinéma. Mais la TVHD ne se résume pas à un écran : elle suppose aussi de nouvelles caméras, magnétoscopes, bref un renouvellement de toute la gamme de production. Grâce à sa qualité, elle pourra remplacer à terme le film pour la projection en salle. Elle offre en effet l'avantage d'être nettement moins chère à la „post-production” (montage, manipulation électronique des images, trucages).

Le scénario

C'est en 1984 que les Japonais, proposèrent les premiers un standard pour la production d'images à haute définition. L'intérêt d'une norme mondiale était de mettre un terme à la coupure du monde en deux, avec d'un côté la norme NSTC américano-japonaise (525

lignes/60 Hz) et de l'autre, les normes européennes PAL et SECAM (625 lignes/50 Hz).

Mais le système de diffusion (MUSE) préconisé par Tokyo n'est pas compatible avec le parc existant de téléviseurs. En d'autres mots, les consommateurs auraient été obligés d'acheter de nouveaux postes TV pour capter les programmes en TVHD. Ce défaut permit à la CE de convaincre les pays membres du Comité Consultatif International de Radiodiffusion (CCIR) de rejeter, à Dubrovnik en mai 1986, l'adoption de la norme japonaise, qui jouissait pourtant du soutien américain. Un délai de deux ans fut accordé aux Européens pour présenter une norme compatible.

Une norme compatible

Les quatre producteurs européens de téléviseurs (Phi-

lips, Thomson, Bosch et Thorn-Emi) se sont mis aussitôt à la tâche dans le cadre d'un projet „Eurêka”. Le système européen de TVHD sera donc compatible avec le standard européen de diffusion MAC/Paquet utilisé sur les satellites de diffusion directe. Pour bénéficier de ces nouvelles émissions, le télé-spectateur pourra garder son poste actuel de télévision. Il lui suffira d'y adapter un décodeur pour recevoir le programme soit par le câble, soit au moyen d'une antenne de réception directe (environ 30.000 FB). Avec un an d'avance, la norme européenne a été formellement reconnue le 20 novembre 1987 par le CCIR et la gamme complète du matériel européen de TVHD a fait l'objet d'une démonstration à la foire de Brighton en septembre 1988. ●●●

J'ai trop souvent rencontré les limites de la coordination. C'est une méthode qui favorise la discussion, mais elle ne débouche pas sur la décision.

Les meilleurs projets restent sans force si on ne les dote pas des instruments de la décision et d'un calendrier, d'une échéance.

Il faut distinguer ce qui dépend de la volonté - l'objectif, la méthode et les étapes successives - et ce qui est lié aux circonstances - le choix du moment et les détails pour conclure.

Jean Monnet
(1888-1979)



Le prix „Emile Noël” a été créé en 1981, avec le concours des fonctionnaires communautaires, pour récompenser des initiatives visant à sensibiliser l'opinion publique et surtout les jeunes à la construction européenne. Le prix „1988” a été remis le 14 novembre à Bruxelles à Hughes Navez, un guitariste belge qui a donné, dans divers Etats membres, des „récitals européens” de guitare classique d'auteurs des pays de la CE. Le second prix a été partagé entre l'Office Commun de Formation Européenne pour la Jeunesse à Arlon et l'Institut Européen de Formation et de Coopération à Dunkerque.

PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

□ Les institutions de la Communauté européenne par Emile Noël (1988, 47 p.).

□ Voyage à travers l'Europe (Documentation européenne, 1988, 61 p.).

□ Télécommunications : les nouvelles autoroutes du grand marché européen (Le Dossier de l'Europe, 15/88, octobre 1988).

□ La Communauté européenne dans le monde (Le Dossier de l'Europe, 16/88, octobre 1988).

□ Coopération régionale (Le Courrier ACP-CE, n° 112, novembre-décembre 1988, bimestriel).

□ Jean Monnet - Un grand dessein pour l'Europe (Documentation européenne, 5/1988, 51 p.).

□ I'M - Marché de l'Information, Euronet Diane News, n° 55, décembre 1988-janvier 1989 (Marché de l'Information, P.O. Box 2373, L-1023 Luxembourg, tél. : (352) 48 80 41).

AGENDA

1.2 : „Lyceum Onze-Lieve-Vrouw-ter-Nieuwe-Plant” (Ypres);
2.2 : RTT (Bruxelles);
13.2 : „Club Rustende Midden-groepen - CRM” (Genk);
22.2 : Institut d'Etudes Sociales de l'Etat (Mons);
22-23-24.2 : Séminaire „Team 92” destiné aux anglophones (Bruxelles);
28.2 : „Regina Pacis-Instituut” (Bruxelles);
3.3 : „Rijksbasisschool Centrum” (Alost); „Sint-Barbarainstituut” (Zottegem).

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Secrétariat de rédaction Valérie Hirsch

Crédits Photos CE (p. 1, 2, 3, 6, 8). ISO Press (p. 4, 5).

● ● ●
C'est au printemps 1990 que les membres du CCIR doivent normalement trancher mais il n'est pas certain qu'ils parviendront à prendre une décision.

L'enjeu

De la scène diplomatique, les Japonais ont déplacé leur offensive sur le terrain commercial. Dès 1990, ils inaugureront les deux premiers services mondiaux de TVHD par satellite de diffusion directe. Environ un million de foyers japonais pourront recevoir les programmes. „Il est évident, note Michel Carpentier, directeur général à la Commission européenne, que proposer une norme „incompatible” n'est pas innocent en termes économiques, technologiques, culturels et politiques”. Tablant sur son avance technologique, le Japon espère emporter une grande partie du marché de la TVHD, estimé à 100 milliards de dollars en 1991 (contre 40 milliards en 1986 pour les ventes de téléviseurs dans le monde). Déjà,

le premier producteur mondial de TV est un groupe japonais (Matsushita). Les européens Philips et Thomson arrivent en seconde et troisième position. En revanche, malgré l'importance des Etats-unis (un tiers des ventes mondiales), les fabricants nord-américains ont été éliminés de la course depuis longtemps.

Objectif „Hollywood”

L'absence de concurrent américain explique le pari japonais de s'entendre avec l'industrie hollywoodienne du cinéma pour imposer leur standard au niveau mondial. Inutile, en effet, de chercher à vendre des nouveaux téléviseurs si une vaste gamme de produits (films, cassettes) en TVHD n'est pas disponible sur le marché. Les fabricants nippons ont donc prêté du matériel et financé des productions outre-Atlantique mais aussi en Italie, pays hautement „audiovisualisé” et sans industrie nationale de récepteurs. La RAI a ainsi réalisé le premier film européen en TVHD à partir de la norme japo-

naise, „Julia and Julia”. Cette tactique n'a toutefois pas été entièrement payante. Ainsi, les diffuseurs américains se sont prononcés en faveur d'une norme de diffusion „compatible”, ce qui élimine jusqu'à nouvel ordre, le système japonais. Même à Hollywood, les professionnels se montrent sceptiques sur la possibilité de remplacer rapidement le film par la TVHD.

Le plan de la Commission

Dès l'origine, la Commission européenne s'est engagée dans la bataille de la haute définition en jouant un rôle de coordination entre administrations, industriels et diffuseurs des Etats membres. Mais c'est une véritable stratégie européenne qu'elle a proposée aux Douze, le 16 novembre 1988. Etalé sur 4 ans, ce programme coûtera 50 millions d'écus. Sur le plan technologique, il prévoit une collaboration entre le projet Euréka et les programmes de recherche Esprit et Race. La Commission propose aussi à l'industrie et aux gouvernements

intéressés de créer en juillet 1989 avec sa participation, une „société européenne de recherche et de promotion de la TVDH” (qui prendrait la forme d'un „groupe d'intérêt économique”). Cette société pourrait financer la construction de studios de production en TVDH, fixes et mobiles; planifier l'introduction coordonnée de la haute définition dans la CE; organiser des campagnes de promotion dirigées vers les professionnels et les consommateurs; planifier le lancement progressif de services de satellites utilisant cette nouvelle technologie. Et pour montrer l'exemple, la Commission a décidé de financer, à travers son programme MEDIA, la première réalisation mondiale en norme européenne de TVHD. Ce sera, paraît-il, un clip musical pour ... un début en fanfare de la technologie „made in CE”.